

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones								
				P-430					RC-431	RC-432	RC-433	
USAGES	HABITATION	classe A - unifamiliale										
		classe B - bifamiliale										
		classe C - trifamiliale										
		classe D - multi. (moins de 10 log.)						● [1]	● [1][2][3]	● [1][3]		
		classe E - multi. (10 log.et plus)						● [1]		● [1][3]		
		classe F - communautaire										
		classe G - mobile	art. 21.3									
	COMMERCE	classe A-1 spectacles, culture										
		classe A-2 bars										
		classe A-3 clubs sociaux										
		classe A-4 récréation intérieure										
		classe A-5 récré. ext. intensive	art.22.4									
		classe A-6 récré. ext. extensive										
		classe A-7 récré. ressource										
		classe A-8 arcades										
		classe A-9 caractère érotique										
		classe B-1 bureaux										
		classe B-2 services										
		classe B-3 vente au détail										
		classe C-1 hébergement										
		classe C-2 gîte du passant										
		classe C-3 restauration										
		classe C-4 casse-croûte										
		classe C-5 résidence de tourisme										
		classe C-6 hébergement établissement d'enseignement										
		classe D-1 poste d'essence	art.22.3, 22.8									
		classe D-2 station service	art.22.3, 22.8									
		classe D-3 lave-autos	art.22.3, 22.8									
		classe D-4 vente de véhicules	art.22.3, 22.8									
		classe D-5 pièces et acces.	art.22.3, 22.8									
		classe D-6 entretien	art.22.3, 22.8									
		classe E-1 const.,terrassement										
		classe E-2 vente en gros,transport										
		classe E-3 para-agricole										
		classe E-4 autres usages comm.										
		classe E-5 mini-entrepotage										
	INDUSTRIE	classe A										
		classe B										
		classe C										
		classe D extraction										
		classe E récupération, recy.										
	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouv.										
		classe A-2 santé,éducation										
		classe A-3 centres d'accueil										
		classe A-4 services culturels										
		classe A-5 sécurité,voirie										
		classe A-6 lieux de culte										
		classe B parcs,terrains de jeux		●				●	●			
		classe C équip. publics										
	AGRICOLE	classe D infras.publiques		●				●	●			
		classe A agriculture,forêt										
		classe B établissements d'élevage										
		classe C activités complé.										
		classe D formation agricole										
	NOR- MES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	classe E animaux domestiques	art. 24.4								
isolée								●				
jumelée												
en rangée												
	Notes particulières											
	[2] Limité aux habitations multifamiliales comportant un maximum de quatre logements.											

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

--	--

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones						
			P-430			RC-431	RC-432	RC-433	
NORMES (suite)	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	7,6				6	6	6
		marge de recul avant max. (m)	—				—	—	—
		marge de recul latérale min. (m)	2				3	3	3
		somme des marges de recul latérales min. (m)	6				6	6	6
		marge de recul arrière min. (m)	3				6	6	6
	BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)	2				4	2	2
		hauteur minimale (étage)	—				2	2	2
		hauteur maximale (m)	—				—	—	—
		façade minimale (m)	—				7,3	7,3	7,3
		profondeur minimale (m)	—				6,7	6,7	6,7
		superficie min. au sol (m ca)	—				55	55	55
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	—				30	30	30
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	—				10	10	10
	AUTRES NORMES								
AMENDEMENT	règl. 6-1-81 (2022), en vigueur 15 juillet 2022	X				X			
	règl. 6-1-84 (2023), en vigueur 18 septembre 2023					X	X	X	
notes particulières									
[1] Une bande tampon d'une largeur minimale de 5 mètres doit être aménagée ou conservée le long de la ligne d'un terrain occupé par une habitation de 4 logements et plus, contigüe à une propriété occupée par la Classe A – Unifamiliale de la zone RA-421, à l'exception du lot numéro 6 513 565, pour lequel aucune bande tampon n'est exigée.									
Une bande tampon d'une largeur minimale de 10 mètres doit être aménagée ou conservée le long de la ligne d'un terrain occupé									

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

DIVERS	par une habitation de 4 logements et plus, contigüe à une propriété occupée par la Classe A - Unifamiliale de la zone RA-419. Une bande tampon d'une largeur minimale de 10 mètres doit être aménagée ou conservée le long de la ligne d'un terrain occupé par une habitation de 4 logements et plus, contigüe à une propriété occupée par la Classe A - Unifamiliale de la zone RA-418. À l'exception de la limite sud du lot 6 436 364, pour laquelle aucune bande tampon n'est exigée. a) Lorsque la largeur de la bande tampon est égale ou supérieure à 5 mètres, celle-ci doit être constituée d'une plantation d'arbres à grand déploiement, planté en quinconce, équivalant à un arbre par 40 mètres carrés de l'aire de la bande tampon ; à défaut de pouvoir planter des arbres à grand déploiement, des arbres à moyen déploiement, équivalant à un arbre par 20 mètres carrés de l'aire de la bande tampon doivent être plantés, dans tous les cas s'ajoute une plantation d'arbustes à raison de trois arbustes par arbre; la bande tampon doit être constituée d'un minimum de 60 % de conifères. b) Les arbres existants sur le terrain dans la bande tampon peuvent être inclus dans le calcul des arbres exigés ci-dessus, que ce soit des conifères ou des feuillus. [3] Aucun balcon, galerie ou terrasse n'est autorisé sur le mur de l'habitation orienté vers une propriété occupée par une résidence existante située dans les zones RA-418, RA-419 et RA-421.
---------------	---